

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Compte-rendu du Conseil Communautaire du mardi 10 décembre 2013 à Sion-les-Mines

Renouvellement de la convention d'objectifs et de partenariat entre la CCSD et l'association Les Potes des 7 Lieux • nouvelle période de conventionnement 2014/2017

L'association Les Potes des 7 Lieux développe depuis plus de 10 ans sur le territoire, des animations en direction des enfants, des jeunes et des familles du secteur de Derval. Afin de poursuivre le partenariat, un groupe de travail composé d'élus communautaires et de représentants du Conseil d'Administration de l'association a mené, depuis début 2013, un travail de réflexion sur la définition et la formalisation des orientations, du partenariat et des objectifs.

Une nouvelle convention a émergé de cette réflexion partenariale dont le contenu a été validé par les délégués communautaires. Ce document reconnaît avant tout la place de l'association Les Potes des 7 Lieux sur le territoire, en particulier concernant sa volonté de proposer des projets avec une dimension intercommunale.

Modalités de versement des subventions de fonctionnement attribuées aux associations

La CCSD soutient annuellement le fonctionnement des associations portant des projets correspondants aux compétences et priorités de la collectivité. Afin de répondre aux besoins de trésorerie de certaines associations employeurs dès le premier trimestre et de faciliter leur suivi administratif, les délégués communautaires valident la modification du calendrier et des modalités de versement des subventions de fonctionnement attribuées aux associations.

Avenant au bail entre la CCSD et l'Association de Maintien à Domicile Derval/Rougé • prolongation et modification du délai de préavis

L'Association de Maintien à Domicile Derval/Rougé gère un SSIAD (Service de soins infirmiers à domicile) sur le secteur Derval/Rougé et bénéficie depuis 2004 d'un bail de location dans des locaux rénovés par la CCSD au 11 place de l'Église à Sion-les-Mines. Ce bail arrivant à échéance au 31 janvier 2014, le Conseil Communautaire a voté son renouvellement pour une période de 6 mois et la réduction du délai de préavis à 1 mois.

Association pour le Développement Touristique (ADT) du Pays de Châteaubriant • subvention complémentaire

Lors du Conseil Communautaire d'avril 2013, les élus avaient attribué à l'ADT du Pays de Châteaubriant une subvention provisoire de 8 510,14 € (soit 50 % de la subvention sollicitée) dans l'attente des évolutions d'organisation de cette structure. Suite aux différentes rencontres organisées entre les Communautés de Communes du Pays, le Conseil Général et l'association et aux décisions importantes prises concernant les moyens humains de cette structure, le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'une subvention complémentaire d'un montant de 5 124,30 € pour clôturer l'année 2013.

Budget annexe Ateliers-relais • précisions quant au régime de TVA

Le Conseil Communautaire a approuvé que le Budget annexe Ateliers-relais opte volontairement pour l'assujettissement à la TVA.

Pôle agroalimentaire du Parc d'activité des Estuaires • convention de concession

Considérant le bilan mitigé et les difficultés pour la SELA de commercialiser un espace vacant d'environ 5 hectares sur le Parc d'activité des Estuaires, les délégués communautaires ont validé la rupture de la convention de concession dont le bilan financier s'équilibre à hauteur de 507 218,27 €.

Pôle agroalimentaire du Parc d'activité des Estuaires • acquisition d'un terrain

Considérant le bilan mitigé et les difficultés pour la SELA de commercialiser un espace vacant d'environ 5 hectares sur le Parc d'activité des Estuaires, les délégués communautaires ont approuvé l'acquisition de la parcelle à hauteur de 507 218,27 €.

Acquisition de la parcelle XR 28 au lieu-dit Le Champ Jubin à Derval

Le Conseil Communautaire a approuvé l'acquisition de la parcelle XR n°28 au lieu-dit Le Champ Jubin à Derval, d'une superficie de 1ha 06a 80ca, appartenant aux consorts Baron, au prix de 10 680 € HT.

Convention de partenariat pour la réorganisation du parcellaire agricole

Le projet de contournement routier de Derval a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 18 mai 2009. Cette déviation d'agglomération de 4 830 m prévoit un raccordement aux réseaux départemental et national par l'intermédiaire de quatre carrefours giratoires. Le Conseil général, la Chambre d'Agriculture, la SAFER, la commune de Derval et la CCSD ont souhaité pouvoir engager une procédure d'échanges amiables de baux ruraux et de parcelles agricoles en concertation avec les exploitants agricoles et propriétaires fonciers. Cette démarche permettrait de ne pas avoir recours à un aménagement foncier agricole et forestier dont la mise en œuvre est longue et coûteuse. Le pilotage de cette opération sera confié à la Chambre d'Agriculture en collaboration avec les services des autres partenaires. Les élus communautaires ont validé la prise en charge des frais d'études (29 400 € HT) selon la répartition suivante :

• Chambre d'Agriculture	20 %
• Communauté de Communes du secteur de Derval	10 %
• commune de Derval	10 %
• Conseil général de Loire-Atlantique	60 %

Parc d'activité des Estuaires - Espace des Échos • servitude de passage gaz

La CCSD finalise actuellement les travaux de viabilisation de 20 lots sur l'Espace des Échos du Parc d'activité des Estuaires à Derval afin de constituer une offre de parcelles constructibles destinées aux entreprises artisanales et de services. En vue de permettre l'alimentation en gaz des parcelles, les délégués communautaires ont approuvé la mise en place, à titre gratuit, d'une servitude de passage d'une canalisation d'alimentation de gaz au profit de Gaz Réseau Distribution France (GRDF).

Protection sociale complémentaire et complémentaire santé des agents • participation de la CCSD

Depuis fin 2012, la collectivité verse à chaque agent de la CCSD une participation mensuelle brute de 15 € pour la protection sociale complémentaire "prévoyance" et de 10 € pour la complémentaire santé. Sur proposition du Bureau Communautaire, le Conseil a validé la modification, à compter du 1^{er} janvier 2014, des montants de cette participation à hauteur de 25 € pour la prévoyance et de 15 € pour la complémentaire santé.

Création d'un poste dans le cadre du dispositif "emplois d'avenir"

Accessibles aux jeunes âgés de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés ainsi qu'aux personnes handicapés de moins de 30 ans, les emplois d'avenir visent à fournir une première expérience professionnelle. Les emplois d'avenir sont destinés au secteur non-marchand et les collectivités territoriales sont les principaux employeurs concernés. Ils concernent avant tout les activités présentant un caractère d'utilité sociale ou environnementale.

Dans ce cadre et afin que la CCSD apporte sa contribution à ce dispositif, le Conseil Communautaire a validé la création d'un poste "emploi d'avenir" au sein des services administratifs de la collectivité.

Le prochain Conseil Communautaire est prévu le mardi 28 janvier 2014 à 19h au siège de la CCSD à Derval.